

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-trois, le vingt cinq mai à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
17 mai 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS : ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Willy GABRIEL – Eliane GEOFFROY - Annie MONERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Pierre PODKOWA – Emilie RATTON – Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK – Marie-Dolorès THUDEROZ – Claude VARENNES - Pascal ROUSSET– Jérémie VIAL – Kenan SOLMAZ

EN EXERCICE :27

PRÉSENTS : 14 Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Cyril BRUZZESE (pouvoir à Yannick PAQUE) - Sylvie DESCHAMPS (pouvoir à Eliane GEOFFROY) - Corinne JOURDAN (pouvoir à Béatrice MOULIN MARTIN)- Serge BERNARD (pouvoir Kenan SOLMAZ) - Jessica ROSINET (pouvoir Annie MONNERY) – Clémentine FIGUET (pouvoir Emilie RATTON) - Fatima BENKHEIRA (pouvoir à Jérémie VIAL) – Sébastien BIZET(pouvoir à Claude VARENNES)

PROCURATIONS: 8

VOTANTS : 22

POUR : 22

ABSTENTION: 0

CONTRE : 0 Étaient absents excusés : Mesdames et Messieurs Yann FLAMANT – Nathalie LACOSTE – Patrick RAMON- Ilyes TELALI - Jean-Luc PETIT

N° 2023-59

Mme Hélène TALARCZYK été élue secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : étude commerce

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la définition du périmètre ORT¹ doit se baser sur une connaissance précise du commerce au niveau communal,

Considérant le contenu de la mission confiée au bureau qui sera retenu à l'issue de la consultation, à savoir diagnostic de l'offre et de la demande, identification des linéaires en souffrance et proposition d'actions correctives,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE les modalités de consultation annexées
- DIT que le plan de financement est défini comme suit :

DEPENSES			RESSOURCES		
DESCRIPTIF	POSTE DE DEPENSES	ASSIETTE ELIGIBLE	DETAIL DES RESSOURCES	RECETTES	
	€ HT	€ HT		€ HT	%
Etude de redynamisation commerciale	21 000,00	21 000,00	Dispositif PVD - Banque des Territoires	10 500,00	50% du reste à charge
			Département		
			Région		

¹ Opération de revitalisation du territoire

			Etat		
			Union Européenne		
			Autres financements publics (à préciser)		
			Sous-total (total des subv. publiques)	10 500,00	50%
			Autofinancement commune	10 500,00	50%
TOTAL	21 000,00	21 000,00	TOTAL RECETTES	21 000,00	100%

- PRECISE que les crédits budgétaires sont inscrits art 2031 opération 20225614 « PVD » en dépenses et seront inscrits art 1328 en recettes le cas échéant
- CHARGE M le Maire de la mise en application de cette délibération

Le Maire
Yannick PAOPE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.